

Chapitre 6

PROTECTION DES INTÉRÊTS PRIVÉS

Services consulaires

De plus en plus nombreux à voyager à l'étranger, les Canadiens semblent, d'une année à l'autre, s'aventurer dans des régions toujours plus éloignées et plus dangereuses. Il n'est donc pas étonnant qu'un plus grand nombre d'entre eux se trouvent dans des situations difficiles et cherchent à obtenir de l'aide en s'adressant à l'une des 119 missions canadiennes établies dans le monde entier.

Au moyen de son Programme de services consulaires, le Ministère assure aide et protection aux Canadiens qui sont en difficulté. En 1985, les missions canadiennes à l'étranger ont rendu plus de 570 000 services à des citoyens canadiens. Elles ont notamment délivré des passeports; offert certains services de citoyenneté; facilité les transferts de fonds et le retour au Canada des Canadiens sans ressources ou frappés d'invalidité; veillé à ce que les Canadiens détenus ou emprisonnés soient traités équitablement selon les lois du pays d'accueil; aidé les détenus à communiquer avec leurs familles et leurs amis au Canada et, dans certains cas, facilité leur transfèrement à des prisons canadiennes, conformément aux traités signés avec les États-Unis, le Mexique, le Pérou, la Bolivie, la France, l'Espagne, la Suède et le Royaume-Uni; fourni des renseignements ou des conseils et prêté main-forte aux Canadiens qui font face à une situation critique, par exemple, en cas de maladie, de décès, de litige concernant la garde d'un enfant ou de biens perdus ou volés.

Les grandes catastrophes survenues en 1985 comme l'écrasement de l'appareil d'Air India, le tremblement de terre au Mexique et l'éruption du volcan Nevado del Ruiz en Colombie ont mis à rude épreuve les services consulaires des bureaux d'outre-mer et de l'Administration centrale. Étant donné qu'elles jetaient dans l'affliction un nombre élevé de Canadiens et qu'elles compromettaient leur vie, elles exigeaient une intervention rapide, efficace et souple. Le Ministère a élaboré des mécanismes de gestion des situations de crise permettant de venir en aide aux Canadiens dans pareilles circonstances. Pour mieux faire face aux situations de crise, le Ministère a complètement réorganisé son dispositif d'intervention, rationalisé les méthodes d'inscription des Canadiens à l'étranger et informatisé ces renseignements.

Devant l'augmentation de la demande de services, le Ministère a continué d'accorder une grande importance à la formation du personnel consulaire. Grâce à des exposés, à des études de cas, à des discussions et à des exercices de simulation, le personnel du Ministère a pu se familiariser avec la politique consulaire et son application. Au total, 176 employés en poste au Canada comme à l'étranger ont suivi des cours de formation consulaire en 1985.

Le programme de sensibilisation du grand public, un autre service du Ministère, vise à faire connaître aux Canadiens les difficultés qu'ils peuvent rencontrer en voyageant à l'étranger

et à les renseigner sur les services consulaires offerts par les missions canadiennes. Cette information est diffusée dans la brochure intitulée *Bon Voyage, mais...*, ou lors de causeries à la radio et d'entrevues accordées à des journalistes. Les bureaux de passeports et les agences de voyage distribuent en tout, chaque année, près d'un million d'exemplaires de cette brochure, qui est révisée annuellement pour tenir compte de circonstances nouvelles. Le Ministère fournit aussi des renseignements, aux Canadiens qui lui en font la demande, sur l'opportunité d'effectuer un voyage dans certains pays. À cet égard, il fait de plus en plus souvent des mises en garde.

Dans certaines régions où le Canada n'a pas de représentant diplomatique ou consulaire attitré, des consuls honoraires dispensent sur place des services consulaires aux Canadiens qui sont de passage ou qui vivent à l'étranger. Ils contribuent également à la mise en œuvre d'autres programmes du Ministère dans les domaines de l'expansion du commerce, des affaires publiques ou des relations générales. Durant la dernière année, un consul honoraire a été nommé à Rio de Janeiro (Brésil).

Services des passeports

L'année qui vient de prendre fin a marqué une étape mémorable dans l'histoire du passeport canadien. Le Canada est, en effet, devenu le premier pays au monde à délivrer, à l'intérieur de ses frontières, des passeports lisibles à la machine, conformément aux normes publiées par l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI). La conversion au nouveau système n'a pas empêché la délivrance de plus d'un demi-million de passeports, ce qui représente un record. Cette réalisation a été rendue possible, dans une large mesure, par le nouveau système de délivrance des passeports, conçu par la Direction générale des passeports et qui a nécessité l'achat d'un tout nouvel équipement plus efficace et hautement fiable, permettant d'offrir un document sûr et un excellent service à un prix raisonnable. Le Ministère a commencé à délivrer le nouveau passeport en avril 1985. Le nombre de passeports délivrés depuis 1981-1982 n'ayant jamais cessé d'augmenter, un Canadien sur six détient un passeport à l'heure actuelle.

Les missions diplomatiques et consulaires canadiennes à l'étranger ont délivré quelque 59 300 passeports en 1985-1986. Le nouveau type de passeport ne sera disponible dans ces missions qu'en 1986-1987.

Immigration et réfugiés

Le Ministère est chargé de la mise en œuvre du programme canadien d'immigration à l'étranger. Le nombre de visas d'immigrants délivrés par les missions à l'extérieur du Canada s'élevait à 72 810 en 1985, soit légèrement moins qu'en 1984.